

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 10 novembre 2016

Délibération n° 2016-1582

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Quincieux

objet : Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité -

Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune

service : Direction générale déléquée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification

et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016

Délibération n° 2016-1582

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels est un enjeu majeur, face à l'érosion très forte que connaît la biodiversité dans le monde et en Europe et face au changement climatique qui rend plus difficile le maintien sur le territoire de plus en plus fragmenté et sous pression urbaine importante, pour les espèces les plus rares

Dans la continuité des dispositifs approuvés par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3820 du 12 décembre 2006 et transférés par le Département du Rhône au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels par le biais des jardins collectifs.

Il est proposé, dans ce cadre :

- d'assurer le maintien des jardins collectifs existants par la création, la diffusion et la mise en réseau d'informations, de formations, de pratiques et de techniques et par l'intégration des jardins dans l'aménagement urbain.
- d'encourager au développement des jardins collectifs, tant par la formation et l'accompagnement des opérateurs et des porteurs de projet jusqu'à la constitution du dossier technique que par le soutien aux Communes créant de nouveaux jardins,
- de diffuser les pratiques de jardinage écologiques et respectueuses de l'environnement,
- de développer du lien social et communiquer sur les jardins, par des animations, des sorties, des manifestations, un outil thèque.

II - Projet de réaménagement des jardins familiaux de la Commune de Quincieux

En mars 2016, il a été proposé d'accompagner la création de 3 jardins collectifs et les actions menées par 3 associations. Il s'agit à présent d'un nouveau projet de réaménagement des jardins familiaux de la Commune de Quincieux.

La Commune de Quincieux est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZP 159 d'une surface de 6 863 mètres carrés comprise entre la rue Jacollet et la RD87, sise lieu-dit Chamalan. Ces terrains sont aménagés en parcelles de jardin, et la Commune a décidé en 2015 de définir de nouvelles modalités de gestions partenariales afin de redynamiser ce site.

Le projet consiste à :

- aménager 24 jardins de tailles différentes allant de 200 à 350 mètres carrés,
- installer des cabanes jumelées, des abris de jardins, des clôtures ou encore des haies champêtres,
- mettre à disposition des bacs de compostage pour la gestion des déchets,
- installer un système de récupération des eaux de pluie,
- alimenter l'arrosage par un forage existant,
- aménager une parcelle pédagogique laquelle sera réservée pour le personnel communal à des fins pédagogiques.

La Commune a décidé de conserver la responsabilité d'organisation du site, mais elle ne s'interdit pas d'en transférer la gestion à moyen terme à une structure associative.

La durée des travaux est estimée à 9 mois pour un coût estimé à 59 000 € HT, soit 70 800 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses HT, soit 23 600 €.

Dépense	Montant (en € HT)	Recette	Montant (en € HT)
nettoyage, bornage et création de parking	10 400	Métropole de Lyon	23 600
aménagement cabanes de jardins et terrassement	22 000	autofinancement	35 400
système de récupération d'eau de pluie	2 100		
clôture des parcelles	5 850		
aménagement de haies champêtres	1 000		
composteurs	2 100		
animations de l'association Passe- Jardins	3 950		
création d'un branchement électrique	4 100		
distribution en eau	7 500		
Total	59 000	Total	59 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 23 600 € à la Commune de Quincieux dans le cadre du projet de réaménagement des jardins familiaux de la parcelle cadastrale ZP 159 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 23 600 € au profit de la Commune de Quincieux dans le cadre d'un projet de réaménagement de jardins familiaux de la parcelle ZP 159,
- b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Quincieux définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- 3° La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 Espaces naturels individualisée sur l'opération n° 0P27O4978A, le 21 mars 2016 pour un montant de 135 000 € en dépenses.
- **4° Le montant** à payer, soit 23 600 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2016 et 2017 compte 2041482 fonction 76.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.